

No 47306

No

~~SOCOBANQUE N°~~

No

PRENOMS: Jacques René

: Nbre d'enfants ~~plus de 12 ans~~ ^{d'adulte} accompagné par l'épouse en brousse
: moins de 12 ans I

VOYAGEANT SUIVANT FEUILLE DE ROUTE N°/DECISION KILOMETRIQUE N° (1)

[illegible]

Ravitaillement

Totaux

(Pour portage seulement)

Pour approbation, vérification et imputation à charge du

Art. _____ et inscription à la fiche 31-2-B1

No

Le chef direct.

L'Administrateur de Territoire
J. PETIT

à le

Le sous-gestionnaire des crédits,

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule			Porteurs			
				Personnel Tiers S T A	Kilomètres		Kilomètres	Taux	Nombre	Montant
					Ruanda	Urundi				
1/11	N	-	Jour férié	-						
2/11	N	-	idem.	-						
3/11	N	Rwamagana sur place Rwamagana hyacinthe et retour	Travaux judiciaire affaires Huissier correspondances	pers.	13					
4/11	N		Travaux corresp. à la mission							
5/11	N		cause de la maladie-rapport							
6/11	N		Médecin en annexe	-						
7/11	N	Rwamagana- Nkamba- Nsinda- Rwamagana	Aff.OPJ. Bellard Construction cuisine Inspection travaux Travaux Nsinda	pers.	41					
8/11	N	Rwamagana sur place Rwamagana bifurcation Gishari et retour	Enlevent plafonds gîte Aff. Huissier Courrier-Recherche véhicule RU 10235 sur la grande route à la bifurcation de Gishari	pers.	17					

.....

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule			Porteurs			
				Kilomètres			Kilomètres	Taux	Nombre	Montant
				Personnel Tiers S T A	Ruanda	Urundi				
9/11	N	Rwamagana- environs	Recherche Salehe bin Sultan Aff. OPJ.	pers.	6					
10/11	N	Rwamagana- Rwera et retour	Saisie Gakwaya Aff. Huissier P.V. coups et blessures	Déclaration de créance Huissier en amuse & copie						
11/11	N	-	Jour férié							
12/11	N	Rwamagana- Karemba et retour à Rwamagana- Rwamagana- Nkamba et retour	Commendement vente publique et Inspection objets saisis Inspection travaux à Nkamba	Déclaration de créance Huissier en amuse						
13/11	N	Rwamagana- Gishari et retour	Remise rapport Cemubac- confédération	pers.	14					
14/11	B	Rwamagana- Nkungu et retour Rwamagana- Kayonza	Inspection travaux au marais (route) à Nkungu-corresp. Installation en brousse.	pers.	41					
15/11	B	Kayonza	Correspondance préparation courrier	pers.	18					
16/11	B	Kayonza	Jour férié en brousse							
17/11	B	Kayonza- Nkamba et retour Kayonza- Murambi et retour	Inspection travaux Affaire Huissier Titres-Toncier rapport annuel	pers.	29					
18/11	B	Kayonza- Rwamagana- Munyiginya Nkamba- Kayonza	Aff. Huissier à Rwamagana Télégramme Curateur Van Damme affaire faillite Said Zakwani mettre sellé sur les biens Inspection travaux	pers.	28					
19/11	B	Kayonza- Kibungu et retour	Versement 40000 frs. aff. Huissier correspondances	pers.	65					
20/11	B	Kayonza- Gishari et retour sur place Kayonza- Gishari + environs	Recherche s/chef Gahitsi pour préparation vacance de terre Regideso Aff. judiciaire	pers.	52					
21/11	B	Kayonza - Rwamagana et retour Kayonza (à la Mission) Kayonza- Munyaga	Vacance de terre Regideso Installation Munyaga	pers.	38					
				pers.	27					

TOTAUX à reporter

(1) Barrer la mention inutile.

(2) B Indemnité brousse

Certifié sincère et véritable et arrêté à somme de

H Indemnité hébergement

R Indemnité restaurant

N Néant

à

le

Le bénéficiaire,

POUR ACQUIT (éventuel)

Compte B.C.B. N°

Résidence.....

B.B.A. N°.....

Territoire

SOCOBANQUE N°

Poste d'attache

*****No*****

EXTRAIT DU JOURNAL DE ROUTE mois de.....

NOM : _____ PRENOMS : _____

CELIBATAIRE - MARIÉ (1) : Nbre d'enfants : plus de 12 ans

: moins de 12 ans

FONCTIONS

ENGAGE SOUS CONTRAT – SOUS STATUT – (pour le personnel auxiliaire) (1)

MIS A LA DISPOSITION PROVINCE — RESIDENCE — TERRITOIRE (1)

VOYAGEANT SUIVANT FEUILLE DE ROUTE N°/DECISION KILOMETRIQUE N° (1)

Justification porteurs employés

[illegible]

Vu pour approbation quant à l'opportunité des déplacements

(Pour portage seulement)

ci-dessous, effectués du

Pour approbation, vérification et imputation à charge du

[illegible]

Art. _____ et inscription à la fiche 31-2-B1

```
le
```

No

Le chef direct,

à le

Le sous-gestionnaire des crédits.

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule			Porteurs			
				Personnel Tiers S T A	Kilomètres		Kilomètres	Taux	Nombre	Montant
					Ruanda	Urundi				
22/11	B	Munyaga-Rwamagana et sur place centre commercial	Rendez vous Ingénieur Goller pour aller à Kibungu concernant enquête vacance Regideso à montrer A.T. Petit Visite avec A.T. cité indigènes Rwamagana		14					
		Rwamagana-Musha et retour sur place	Constat P. accident roulage accident Monsieur Henry	Déclaration de créance O.P.J.						
23/11	B	Rwamagana Munyaga	Jour férié	-	-					
24/11	B	Munyaga marais Nkungu et retour	Travaux toute	pers.	15					
25/11	B	Munyaga-Rwamagana Nkamba-	O.P.J. Rendez vous Curateur Van Damme	pers.	35					

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule			Porteurs			
				Kilomètres			Kilomètres	Taux	Nombre	Montant
				Personnel Tiers S T A	Ruanda	Urundi				
26/11	B	Munyaga-- Munyaga marais Nkungu et retour Munyaga- Rwamagana	Inspection construction Nkamba pers. Inspection travaux	15						
27/11	N	Rwamagana- Munyiginya et retour Rwamagana sur place	Retour de brousse P.V. coups et blessures correspondances Enquête incendie hutte	pers. pers.	13 26					
28/11	N	<i>Rwamagana sur place en commence de</i>	Enquête accident enfants Salehe bin Sultan. Affaire Huissier OPJ. Titre foncier divers	pers. pers.	8 6					
29/11	N	Rwamagana Karemba et retour	Vente publique Aff. Abdallah bin Hila.	déclaration de créance Huissier						
30/11	N		Jour férié	-	-					
					541					
Journées donnant droit à l'indemnité de brousse:					13	13				
Journées ^{de brousse} ne donnant pas droit à l'indemnité de brousse:					-					
Congé et jours fériés:						9				
Jours passés au poste:						8				
					TOTAL:		30 jours.			
					L'Agent Territorial, J. DE CRAEMER.-					

TOTAUX à reporter

(1) Barrer la mention inutile.

(2) B Indemnité brousse

H Indemnité hébergement

R Indemnité restaurant

N Néant

Certifié sincère et véritable et arrêté à somme de

à

le

Le bénéficiaire,

POUR ACQUIT (éventuel)

.K.M.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana.--

DECLARATION DE CREANCE.--

Le Greffier du Tribunal de Première Instance
doit à Monsieur L'Huissier De Craemer Jacques René pour
les transports suivants:

12.11.1958 Rwamagana-Karembe et retour: 64 Kms.
signification vente publique
inspection et vérification objets saisis.

29.11.1958 Rwamagana-Karembe et retour: 146 Kms.
vente publique à Karembe

La route Karembe-Nkungu on était pas ~~pratiquement~~
pratiquable vu les travaux au marais. Suite lettre N°
A.1/J.C./4102/7.10.1958/LIEBAERT.

J'ai emprunté la route de Kibungu pour arriver à Karembe.
En total 210 Kms.x 6,95 ₣ frs.= 1.459,50 frs.

Certifié sincère et véritable à la somme de
mille quatre cent cinquante neuf francs cinquante centimes
(1.459,50 frs)

Rwamagana, le 13 décembre 1958

L'Huissier,
J. DE CRAEMER.



.K.W.
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana.-

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Tribunal de 1ère Instance doit à Monsieur
De Craemer Jacques René, la somme de cinq cent soixante
neuf francs(569 frs) nonante centimes pour avoir roulé
82 Kms. à 6795 frs. pour exécution saisie Ass.Le jeune
contre Gakwaya Daniel:

Rwamagana-Kabarondo-Remera-Rwamagana avec voiture RU 7078
Ford 19 CV. le 10.11.1958. réf. lettre N° 5312/58 du 31.10.58
dossier A. 277.

Certifié sincère et véritable à la somme de Cinq
cent soixante neuf francs nonante centimes(569,90 frs)

Rwamagana, le 13 décembre 1958.-

L'Huissier,
J. DE CRAEMER.-

.K.W.

Résidence du Ruanda.
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana.-

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Receveur des impôts du Ruanda-Urundi doit à
Monsieur De Craemer Jacques René, Huissier à Rwamagana la
somme de Cinq cent francs quarante centimes(500,40 frs)
pour versement mois décembre sommes de:

Salehe bin Sultan	26.000 frs.
Sultan bin Rashid	10.000 frs.
Seleman Toki	11.000 frs.

L'agent ayant dû être versé à Kibungu j'ai me suis rendu sur
place moi-même avec ma voiture personnelle RU 7078 Ford
18 CV.

Certifié sincère et véritable à la somme de
Cinq cent francs quarante centimes(500,40 frs)

Rwamagana, le 13 décembre 1958.-

L'Huissier,
J. DE CRAEMER.



ATTESTATION MEDICALE.

Je soussigné Jacques Bastonier, Docteur en Médecine,
Directeur de l'hôpital de Rwamagana, certifie avoir mis au
repos pour cause de maladie Monsieur Jacques De Craemer, les
4, 5 et 6 novembre 1958.-

Rwamagana, le 12/11/58
sé/Dr.J. Bastenier

Pour copie conforme,
L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

.K.W.
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Poste d'attaché Rwamagana-

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Monsieur De Craemer Jacques René, Officier de Police Judiciaire à Rwamagana, le somme de Trois cent quarante vingt deux francs vingt cinq centimes(382,25 frs) pour constat fait à Musha.

J'ai effectué le safari de Rwamagana à Kms. 32 de Kigali n'ayant rien constaté je suis rentré et ai monté vers Musha où j'ai trouvé le véhicule accidenté.-

Il y a 55 kms. x 6,95 frs.= 382,25 frs.

Certifié sincère et véritable à la somme de Trois cent quatre vingt deux francs vingt cinq centimes(382,25 frs)

Imputation 52/02/B.O.

26/02/B.O./R.U.

Approuvé par l'Administrateur
de Territoire de Kibungu.-

J. PETIT.-

Rwamagana, le 13 / 12 / 58

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DE CRAEMER.-

